RAPPEL À L'INDUSTRIE AU SUJET DE LA SÉCURITÉ



Freins à ressort à double collier d'attache

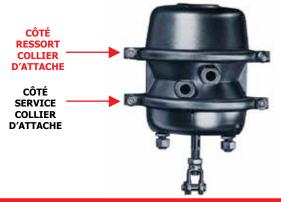
Avant 1989, la fabrication des cylindres de frein à ressort à double diaphragme comportait deux colliers d'attache ; un pour sceller le côté service et un pour sceller le côté frein de stationnement à ressort. À un certain moment, les deux côtés de ces unités étaient considérés comme « réparables », ce qui signifie que si l'un des côtés s'avérait défectueux, on pouvait enlever le collier d'attache, remplacer le diaphragme ou un autre composant, et l'unité réparée continuait d'être en état de service.

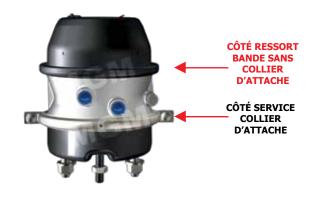
Bien que le fait d'enlever le collier d'attache du côté service d'un cylindre de frein à ressort à double diaphragme ne comporte que peu ou pas de risques, l'expérience a démontré que trop souvent les techniciens ne suivaient pas les consignes de sécurité requises au moment d'enlever le collier d'attache du côté frein de stationnement à ressort, encourant un danger potentiel de blessure personnelle sérieuse. Si le puissant ressort du frein de stationnement à ressort n'est pas adéquatement « bloqué » avant que le collier d'attache ne soit enlevé, le ressort peut projeter des composants de l'assemblage avec une grande force pouvant causer une blessure personnelle sérieuse.

C'est en 1987 que pour parer à ce problème de sécurité, MGM Brakes a innové dans le développement du cylindre de frein à ressort à double diaphragme « inviolable » en créant le premier côté de frein de stationnement à ressort « non réparable ». Dès le début des années 1990, l'industrie domestique entière reconnaissait l'amélioration à la sécurité que représentait la conception « inviolable ». Aujourd'hui, tous les fabricants de freins à ressort responsables aux États-Unis offrent uniquement des freins à ressort faisant usage de la technologie « inviolable ». En résultat de l'adoption universelle de la conception « inviolable » pour le côté frein de stationnement des cylindres de frein à ressort à double diaphragme, la fréquence des blessures aux travailleurs ou des accidents causés par des procédures de réparation inadéquates a constamment diminué jusqu'à aujourd'hui, de sorte qu'ils sont pratiquement inexistants.

Malheureusement, une tendance perturbante est en train d'émerger dans le segment du marché des pièces de rechange de l'industrie du poids lourd – soit l'utilisation de cylindres de frein à ressort à double collier d'attache comme pièces de rechange pour les unités « inviolables» endommagées ou défectueuses. Cette « réintroduction » des freins à ressort à double collier d'attache sur le marché nord-américain menace sérieusement la sécurité des travailleurs de l'industrie du poids lourd. Elle est en particulier à risques pour les travailleurs moins expérimentés dans l'industrie. Il s'est passé bien au-delà d'une décennie depuis que MGM Brakes a lancé les freins de stationnement « inviolables », et de nombreux ouvriers du secteur du service et de l'entretien dans l'industrie n'ont jamais vu ni fait l'entretien d'un frein à ressort à double collier d'attache. Les plus jeunes travailleurs n'ont vraisemblablement pas été formés des consignes de sécurité spéciales concernant le blocage du ressort avant d'effectuer l'entretien du côté frein de stationnement à ressort de ces unités.

Par conséquent, MGM Brakes croit que l'industrie doit se faire rappeler les dangers associés à l'entretien des freins à ressort à double collier d'attache.





M P O R T A N T

ASSUREZ-VOUS DE « BLOQUER » ADÉQUATEMENT LE RESSORT DU CÔTÉ FREIN DE STATIONNEMENT À RESSORT SUR TOUS LES CYLINDRES DE FREIN À RESSORT À DOUBLE DIAPHRAGME – MÊME SUR LES MODÈLES « INVIOLABLES » – AVANT DE TENTER TOUT ENTRETIEN SUR CES UNITÉS.

NE TENTEZ EN AUCUNE CIRCONSTANCE D'ENLEVER OU DE DESSERRER LE COLLIER D'ATTACHE DU CÔTÉ FREIN DE STATIONNEMENT À RESSORT SUR UN CYLINDRE DE FREIN À RESSORT À DOUBLE COLLIER D'ATTACHE.

L'ENTRETIEN INADÉQUAT D'UN CYLINDRE DE FREIN À RESSORT DE FREIN À DOUBLE COLLIER D'ATTACHE PEUT CAUSER UNE BLESSURE PERSONNELLE SÉRIESE DÛ À LA SÉPARATION INVOLONTAIRE DE LA TÊTE ET DE LA BASE DE L'UNITÉ.

www.mambrakes.com